



Problème de Contrat concernant Logiciel OSI***

Par **julien72**, le **09/12/2013 à 16:47**

Bonjour,rnrnUn commercial est venu me faire une Formation sur un logiciel de gestion... à la fin de la Formation qui ma coûter environ 900€, j'ai signé un Bon de Livraison attestant que le Commercial était bien venu faire la Formation en question, mais je lui ai indiqué que je ne signerai pas le contrat d'assistance logiciel(Bon de commande et Licence), ni le PV de conformité, tant que je n'aurais pas essayé de moi-même le logiciel...rnrnUne semaine après j'ai reçu un Courrier Recommandé m'indiquant que je refusais de leur retourner les contrats et qu'ils allaient commencer des poursuites envers moi...rnrnSuis-je en faute ? et est-ce qu'ils ont le droit de me poursuivre pour ce contrat de Logiciel que je n'ai même pas signé, (à part le Bon de Livraison, attestant que le formateur a bien fait son travail concernant la Formation, laquelle j'ai payée 900€) rnrnDans l'attente de votre aide,rnBonne journée,rnCordialement,rnMme xxxxxxxx

Par **moisse**, le **09/12/2013 à 17:14**

Bonjour,rnSi je comprends bien ce logiciel a atterri par miracle sur votre ordinateur ?rnVous devriez commencer par décrire la chronologie de cette affaire, qui a contacté qui et comment, qui a installé le logiciel et qui a signé quoi.

Par **julien72**, le **17/12/2013 à 16:55**

Bonjour moisse, merci de m'aider, et j'espère que les informations suivantes te suffiront pour comprendre le problème. J'ai été contacté par cet entreprise qui me proposait une Formation + Installation de la version d'essai (d'une semaine) pour la modique somme de 870€... j'ai donc accepté cet offre vocalement... Quand le commercial est venu me faire la Formation + l'installation de cet version d'essai, j'ai signé un Bon de Livraison attestant que le Commercial était bien venu faire son travail, mais je lui ai indiqué que je ne signerai pas le contrat d'assistance logiciel (Bon de commande et Licence), ni le PV de conformité, tant que je n'aurais pas essayé de moi-même le logiciel... Une semaine après j'ai reçu un Courrier Recommandé m'indiquant que je refusais de leur retourner les contrats et qu'ils allaient commencer des poursuites envers moi... j'espère que cela t'aidera.. Bonne journée, Cordialement,

Par **moisse**, le **17/12/2013** à **17:09**

Bonsoir, Je ne comprends guère mieux, si vous avez bénéficié de la formation c'est en utilisant le logiciel en question. Il y a une étape qui m'échappe dans votre exposé, c'est le moment où la formation sur une version d'essai se transforme en acquisition d'une licence et de son support. J'ai peur de découvrir un quiproquo sur la nature de l'accord souscrit, pour vous une formation sur site sans autre engagement, mais en réalité un acte d'achat de licence d'un logiciel accompagné d'une formation sur site.